

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A.L.B

SARL au capital de 40 €

Siège social:

13-15 avenue de Bruxelles

13127 Vitrolles

RCS Salon-de-Provence 883 761 884

Le 29 Janvier 2024 à 11 heures,

Les actionnaires de la société **A.L.B** au capital de **40 € (quarante)**, divisés en **40** parts sociales de **1** euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du **Gérant**.

Les parts sont attribuées et réparties comme suit:

Monsieur BOUVIER Laurent

19 parts sociales

Madame JEANNON Amandine

21 parts sociales

Total des parts composant le capital 40 parts représentant la totalité des voix

Les Associés de la société représentent en tant que tels la totalité des parts émises par la société. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer dans les conditions de quorum requises. L'assemblée est présidée par le **Gérant, Monsieur BOUVIER Laurent**

Le Président de l'assemblée rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

Agrément pour la cession de toutes les parts au profit de:

SARL A.L.B. LTD

20 Wenlock Road,

N1 7GU London,

Royaume-Uni

Enregistrée au registre de: Cardiff sous le numéro 15430635

Par conséquent la société va devenir société à associé unique

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée décide à l'unanimité de l'agrément de la cession de toutes les parts au profit de:

SARL A.L.B. LTD
20 Wenlock Road,
N1 7GU London,
Royaume-Uni

D'autre part, l'assemblée décide à l'unanimité du passage à associé unique, et ce à compter du 29 Janvier 2024 et de procéder à toutes les formalités en relation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au **Gérant** et à ses mandataires et au porteur d'originaux et de copies ou DEUX EXTRAITS du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment d'effectuer la modification des statuts de la société afin de refléter cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

La séance est déclarée levée à 12H00

Monsieur BOUVIER Laurent

Gérant

